

Déclaration de l'Unaf
Conseil de la CNAM du 28 juillet 2026
Point n°2-1

En plein cœur de l'été, nous sommes amenés à nous exprimer sur plusieurs textes visant à réduire le déficit de l'Assurance maladie, chacun faisant peser une charge plus lourde sur les assurés.

Depuis plusieurs années, ces mesures pénalisantes s'accumulent : baisse de remboursement des soins dentaires, doublement du montant des participations forfaitaires et franchises médicales, hausse de certains forfaits hospitaliers.

Aujourd'hui, ces différents textes visent à doubler le plafond des franchises médicales et participations forfaitaires, à baisser une nouvelle fois le remboursement des soins dentaires, des transports sanitaires et de certains médicaments à service médical rendu (SMR) faible à modéré.

La tendance affichée est claire : le « petit » risque sera, à terme, transféré aux complémentaires santé afin de garantir la soutenabilité de notre système de santé, telle qu'annoncée par les différents textes. Et ceci, sans débat public.

Pourtant, nous le savons déjà, le reste à charge pèse plus sur les personnes les plus vulnérables : ménages modestes, personnes âgées/malade/en situation de handicap ainsi que les personnes couvertes à titre individuel.

Ces mesures entraîneront sans aucun doute une augmentation des cotisations des complémentaires santé, ce qui aura plusieurs conséquences :

- Le reste à charge des familles va augmenter de manière directe ou indirecte ;

- Le choix opéré entre plusieurs contrats, notamment à titre individuel, deviendra une question de moyens uniquement.

Aussi, cela viendra principalement accroître les inégalités d'accès à la santé et le risque de renoncement aux soins dans un contexte de tensions existantes.

Nous sommes pleinement conscients que le déficit actuel impose de trouver des solutions et des sources de financement. L'Unaf plaide régulièrement en faveur d'une loi de programmation pluriannuelle afin que les financements et les objectifs de santé puissent avoir une vision à moyen terme, afin d'engager des réformes structurelles nécessaires pour sauvegarder non seulement notre modèle social mais également notre organisation de santé. Comment penser un virage préventif à l'aune de recherches d'économies ? Comment préparer notre système d'Assurance maladie au vieillissement de la population dans ce contexte ? Comment améliorer la pertinence des soins ? Voilà quelques questions auxquelles ces projets de décrets ne répondent en aucune manière, alors qu'il en va de la pérennité de notre modèle de Sécurité sociale.

Ainsi, l'Unaf vote contre l'ensemble de ces textes.